

BARSAC INFOS

Juillet-Août-Septembre 2008

LE MOT DU MAIRE



Le travail et l'engagement récompensés

2005, un projet un peu fou : arrêter l'utilisation des pesticides dans l'entretien de l'ensemble des espaces publics, et en même temps fleurir Barsac pour en faire un joli village.

Après avoir remporté le 2ème prix départemental des villages fleuris en 2005 et 2006, notre commune vient de remporter le 1er prix départemental en 2007.

C'est une récompense à laquelle toute la commune doit être particulièrement sensible, mais c'est une récompense dont nous devons tous aux élus et employés communaux qui oeuvrent au quotidien pour que notre village soit agréable à vivre, et en ayant constamment à l'esprit le respect de l'environnement, c'est-à-dire de la santé de chacune et de chacun d'entre vous.

Tandis que dans le bourg les désherbants ont laissé place aux petites fleurs le long des murs, de nombreux quartiers seront prochainement embellis de plantations et protections pour les riverains.

Gageons que les aménagements dans la traversée du bourg nous permettront une nouvelle distinction en 2008.

Barsac : village fleuri. Barsac : village respectueux de l'environnement. Barsac : la vie ensemble.

Philippe MEYNARD
maire de Barsac
Président de la CdC

Très cordialement



05 56 27 43 00

Barsac
LA VIE ENSEMBLE

SOMMAIRE

P.2 **AGENDA
DU MAIRE**

P.3-7 **LA VIE
ENSEMBLE**

P.8-11 **CONSEIL
MUNICIPAL**

P.12-15 **INFOS
GENERALES**

P.16-17 **LA VIE
ASSOCIATIVE**

P.18-19 **UN ETE
CULTUREL**

P.20 **AGENDA**

AGENDA DU MAIRE »

| DATE | LIEU | OBJET |
|-------|--|---|
| 08/05 | Mairie | Cérémonie au Monument aux Morts |
| 09/05 | St Macaire | Réunion au Pays des Rives de Garonne |
| 10/05 | Mairie | Célébration d'un mariage en mairie |
| 13/05 | mairie | Réunion de préparation des fleurissements 2008 |
| 14/05 | Langon | Réunion du Conseil Syndical du Pays du Rives de Garonne |
| 15/05 | Mairie | 3 réunions : Web Fabrique, développement économique de la CDC, bureau CDC |
| 17/05 | Virelade | Maïade à Virelade |
| 18/05 | Mairie | Maïade à Barsac |
| 19/05 | Mairie | Installation du Conseil des Sages |
| 20/05 | mairie | Réunion de l'ensemble du personnel de la CDC |
| 22/05 | mairie | Réunion de travail avec les élus |
| 23/05 | Mairie | Réunion du Conseil Municipal |
| 24/05 | Preignac/Arbanats | Maïade à Preignac et Arbanats |
| 04/06 | mairie | Inauguration d'une exposition |
| 05/06 | Mairie Castres | Réunion de préparation d'un été culturel à Barsac Invité de TRG pour parler de la CDC |
| 07/06 | mairie | Célébration d'un mariage en mairie |
| 08/06 | Alice | 1 ^{er} repas de quartier au Domaine d'Alice |
| 09/06 | Mairie Mairie | Réunion avec la CAF pour préparer les futurs projets Petite Enfance à la CDC Réunion technique au sujet de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage |
| 10/06 | mairie | Réunion du CCAS |
| 12/06 | Illats | Visite du multi accueil d'Illats avec l'ensemble des élus du canton |
| 13/06 | Bordeaux mairie | Réunion pour présenter le projet de rénovation du bâtiment de la pétanque Réunion technique du CISPD |
| 14/06 | Preignac Landiras stade | Présentation de la prochaine « Raison d'or » Maïade à Landiras Départ de la randonnée nocturne du FCBP 02 |
| 15/06 | Barsac Preignac | Vide grenier de l'AIPEB Remise des prix au concours de pétanque à Boutoc |
| 16/06 | Talence Mairie Mairie | Réunion pour les modifications des périmètres des intercommunalités Réunion des adjoints Réunions de la commission des marchés et du bureau de la CDC |
| 17/06 | Mairie Bastard | Réunion technique pour le fonctionnement de l'accueil péri scolaire Remise des diplômes du Judo Club Barsacais et de l'école de musique |
| 18/06 | mairie | Réunion de travail avec les élus |
| 19/06 | Bastard Mairie Valmont | Réunion de chantier bâtiment foot/judo Remise des dictionnaires aux enfants passant en 6 ^{ème} Réunion avec les services de la Poste |
| 20/06 | Langon Podensac Mairie Barsac | Réunion à la sous Préfecture pour l'aire d'accueil des gens du voyage Visite de locaux pour le nouveau siège de la CDC Installation de la Commission des Citoyens Fête de la musique dans le bourg et à la communauté du fleuve, et défi sport |
| 21/06 | Barsac La Baquère | Défi sport Repas de quartier des lotissements de La Baquère et du bois de La Baquère |
| 22/06 | Barsac | Défi sport |
| 23/06 | Mairie Mairie Arbanats Arbanats | Réunion pour la mise en place du plan lecture sur le territoire de la cdc Réunion avec l'office du tourisme de la Cdc de Montesquieu Réunion du bureau de la CDC Réunion du Conseil Communautaire de la CDC |
| 24/06 | Port | Feu de la Saint Jean au Port |
| 25/06 | Pujols | Réunion de la Commission Culture de la CDC |
| 26/06 | Bordeaux St Macaire | Lancement de la fête du fleuve Réunion du Pays des Rives de Garonne |
| 27/06 | Mairie Bastard | Réunion du Conseil Municipal Kermesse des écoles |

LE CONSEIL DES SAGES

Notre village bouge, et les nombreuses nouvelles familles qui s'installent depuis quelques mois à Barsac participent de cette dynamique, de cette nouvelle ère. Tout doit être mis en oeuvre pour à la fois accueillir le mieux possible les nouveaux arrivants, et garder à notre commune son sympathique côté rural. Barsac a une histoire, il est important de savoir la préserver, mais aussi de la faire partager aux nouveaux Barsacais pour qu'ensemble nous manifestations le même attachement à notre village.

Dès son élection, Monsieur le Maire a souhaité mettre en place un Conseil des Sages, véritable mémoire de Barsac, et qui, au travers des régulières rencontres avec les élus, sera sollicité pour formuler des avis sur les projets en cours et futurs, mais aussi le cas échéant des propositions permettant à notre village de conserver son côté harmonieux. *Le Conseil des Sages est composé de 9 membres. 8 personnes siègent aux côtés de la Présidente Françoise MUSSOTTE : Annie DESPUJOLS, François HERTZ, Georges DANGLADE, Jean LALANDE, Marc ESPAGNET, Raymond RIBES, Renée DARRIEUTORT et Roland PASCAU.*



LA COMMISSION DES CITOYENS

En plus du Conseil des Sages, Monsieur le Maire a proposé la constitution d'une seule et unique Commission en lieu et place des nombreuses commissions municipales qui sont généralement installées après chaque renouvellement du Conseil Municipal. Appel à candidature a donc été lancé dans le précédent Barsac Infos pour la composition de la Commission des Citoyens. Cette Commission a pour vocation d'accompagner les élus dans les projets, mais aussi d'être une force de proposition dans différents domaines : animations culturelles et citoyennes, respect de l'environnement de développement durable, etc...



19 membres siègent dans cette Commission : Pierre BARRE (animateur), Brigitte AUDOUIT, Nathalie AUNEAUD, Jean-Louis CAZENOVE, Franck COUETTE, Sylvie LAVERGNE, Anne-Marie LINDA GOURSIN, Christian DUVAL, Karine SIMON, Michel PENEAU, Françoise CITTONE, Xavier DAUBA, Patricia GRANGE, Isabelle CAVAILLOLS, Pierre Philippe GIRAUD, Bernard SIROT, Sébastien LAVERGNE, Colette BENEY et Agnès LABROUSSE.

MAÏADE PLACE QUINCONCES



Malgré un temps particulièrement maussade, de nombreux Barsacais étaient présents autour de Monsieur le Maire et des élus pour la traditionnelle maïade. Plutôt que de se rendre au domicile de chacun et installer des arbres coupés, les élus ont préféré planter 19 arbres place des Quinconces. D'essences différentes, ces arbres une fois adultes garantiront aux piétons une place ombragée qui pourra également servir de parking auxiliaire lors d'événements festifs ou religieux dans le bourg.

La place des Quinconces s'inscrit désormais dans les nouveaux aménagements de bourg. Rappelons que de nombreux maires étaient présents, l'arbre de Monsieur le Maire étant également celui du nouveau Président de la Communauté de Communes.



ENTREE EN 6EME

Traditionnellement, le Conseil Municipal reçoit en mairie les enfants des écoles qui entrent en 6ème afin de leur souhaiter de bien poursuivre leurs études au collège de Podensac, mais aussi leur remettre à chacun un dictionnaire qui leur sera particulièrement utile. Cette année, 16 enfants quittent l'école communale pour le collège : Jade ALVES, Romain BORTOLETO, Lucas BOUFFARD, Maxime BOUILLAC, Nicolas COUMETTE, Océane DEFFRASNES, Yamina ELKADI, Thomas GERARD, Sarah GUICHETEAU, Benjamin LAFARGUE, Orion LAMBERT, Valentine LEBRUN, Sarah MARDELLE, Pauline MARTINS, Anthony SGORLON et Océane THORE. L'occasion pour les élus et enseignants présents en premier lieu Madame LAVOINE, directrice de l'école élémentaire, de leur souhaiter bonne chance.



EXPOSITION



Un moment particulier pour Lydie GUILLEM BERNADET : exposer à Barsac ses oeuvres dans sa commune, où vit d'ailleurs une grande partie de sa famille. La peinture sur porcelaine demande patience et passion. Les magnifiques pièces ont ainsi pu être vues par un très nombreux public durant trois semaines dans le hall et la salle du conseil municipal. Grâce à une jolie harmonie entre les couleurs, les Brodeuses de Podensac ont participé à cette exposition. De très jolies pièces confectionnées par de talentueuses passionnées. Les oeuvres de Lydie et des brodeuses sont visibles sur internet dans la rubrique des diaporamas.

REPAS DE QUARTIER AU DOMAINE D'ALICE

Arriver dans un nouveau village est toujours une aventure. S'intégrer n'est pas toujours facile. Les nouveaux habitants du Domaine d'Alice ont eu la bonne idée d'organiser leur premier repas de quartier. C'est donc dans la bonne humeur que chacun a pu se retrouver et échanger. Monsieur le Maire et Dominique CAVAILLOLS, 1er adjoint, mais aussi Didier BERGEY conseiller municipal et habitant du quartier, étaient présents et ont pu faire le point sur les aménagements à programmer une fois que la totalité des espaces publics intérieurs au lotissement auront été transférés à la commune. L'idée d'un second jardin d'enfants fait son chemin. Après celui de Montalivet qui ravit de nombreuses familles, l'implantation d'un nouvel espace de jeux et de retrouvailles serait particulièrement apprécié par les familles du haut Barsac, notamment celles des lotissements de Miaillhe, La Baquère, du clos de Flore, du domaine d'Alice et du Clos des vignes. Rendez-vous en 2009 ! Les habitants du lotissement de La Baquère et du bois de la Baquère ont également organisé leur repas de quartier fin juin. Monsieur le Maire était présent. Et si vous preniez l'initiative d'organiser un repas dans votre quartier ? La mairie est là pour vous aider : prêt de chaises et tables et selon la météo tente pouvant accueillir une cinquantaine de personnes. Contactez-nous !



1ER PRIX DÉPARTEMENTAL VILLAGES FLEURIS



Dès 2005 et le premier budget de la nouvelle équipe municipale, la volonté était affirmée de faire de notre village une commune accueillante, propre et fleurie. De l'aveu même des membres du Jury départemental qui se sont rendus à Barsac en 2005, 2006 et 2007, l'évolution est spectaculaire. Aménagements et protections des places publiques, fleurissement général de la commune, installations de jardinières, mise en valeur de la mairie et de la place de la halle, mise en valeur du patrimoine communal, lancement de l'aménagement de bourg et du contournement des écoles. Certes, l'ensemble des aménagements réalisés ont un coût. Mais le rôle d'une mairie est aussi d'avoir à l'esprit d'améliorer le cadre de vie des habitants, et de tout faire pour que notre village mondiale connu par le vin s'inscrive dans la volonté oenotouristique, notamment portée par la Communauté de Communes de Podensac. Remportant le 2ème prix départemental en 2005 et 2006, Barsac s'est hissé cette année sur la première marche du podium départemental. Les membres du jury 2008 visiteront notre commune le 31 juillet. Ils pourront ainsi admirer les nouvelles entrées de Barsac. Verdict début 2009, et félicitations aux employés communaux et aux élus qui y travaillent tout au long de l'année.



FÊTE DE LA MUSIQUE

Une fête de la musique particulièrement animée, et riche en diversité. Comme l'an passé, les musiciens et danseuses du groupe OZABUMBA lançaient les festivités par une animation depuis le haut de la rue du 11 novembre jusqu'à la place Paul Doumer pour une évolution sous et autour de la halle.

Tandis que la banda Los Gaujos ravissait petits et grands par ses morceaux très animés, chacun pouvait se restaurer de grillades préparées par l'association de parents d'élèves Les Pitchouns, l'amicale des pompiers de Barsac sans oublier la buvette qui comme il se doit trônait au beau milieu de la place. La grande nouveauté cette année fut l'organisation de deux concerts, l'un de reggae avec le groupe Ischence Soul Experience, l'autre de rock avec le groupe Sidyho. De l'avis général, la présence de ces deux groupes de jeunes musiciens talentueux a donné un caractère particulier à la soirée. Le propre de la fête de la musique est bien de donner l'occasion à des artistes amateurs ou confirmés de faire partager leur talent et leur passion.

Rendez-vous l'année prochaine avec des nouveautés, notamment la présence d'un plus grand nombre de groupes musicaux répartis sur deux scènes, l'une au milieu de la rue du 11 novembre, la seconde place Paul Doumer. Et toujours des animations de rues pour faire le lien entre les deux espaces. En avant la musique !



FEU DE LA SAINT JEAN



Comme les années précédentes, le traditionnel Feu de la Saint Jean au Port de Barsac a remporté un très grand succès. Plusieurs centaines de personnes se sont rendues sur les bords de Garonne pour une soirée conviviale et festive. Les bénévoles de l'association Les Amis de l'Eglise avaient à nouveau mis les petits plats dans les grands : sangria, grillades, sandwiches, pâtisseries etc... Sans oublier les traditionnelles Croix de Saint Jean bénies sur place par le Père Gérard FAURE. Après que le feu eut été embrasé, un magnifique feu d'artifice offert par la mairie de Barsac a été tiré depuis les berges côté Loupiac. Il ne restait plus alors qu'à José d'animer la soirée sur des sons endiablés jusque tard dans la nuit. Rendez-vous l'année prochaine !

DÉFI SPORT AQUITAINE : LE RENDEZ-VOUS SPORTIF !

Cette année, le Défi sport Aquitaine se déroulait sur 4 jours, du vendredi 20 au mardi 24 juin. Après 2 années consécutives au cours desquelles la commune de Barsac s'est hissée sur la première marche du podium régional en nombre d'épreuves sportives et rencontres conviviales, mais aussi en nombre de participants, la richesse de l'édition 2008 (vaillamment orchestrée par Dominique CAVAILLOLS, 1er adjoint délégué à la vie associative) promet une belle distinction. Il faut dire que quasiment toutes les forces vives de la commune se sont à nouveau données la main cette année pour un programme particulièrement diversifié : basket à l'école, initiation de judo et tournoi interne au club, roller, baby gym, course cycliste, marche, gymnastique, danse, tennis, pétanque, rando, vélo, football, théâtre, jujitsu, sans oublier les apéritifs et repas conviviaux pour redonner des forces aux participants. Sans oublier la fête de la musique et le feu de la saint Jean qui par un heureux hasard du calendrier ont pu être intégrés dans le programme. Musique, sport, culture et tradition en bord de Garonne ont donc permis aux Barsacais de vivre 4 jours de fête consécutifs. Merci à tous les bénévoles sans qui la réussite n'aurait pu être au rendez-vous.



RETROUVER LES VIDEOS DU DEFI SPORT, DE LA FETE DE LA MUSIQUE ET DU FEU DE LA SAINT JEAN DANS LA WEB TV SUR WWW.BARSAC.FR



LA SÉCURITÉ DES ENFANTS : TOUS CONCERNÉS

La sécurité du groupe scolaire et la fluidité du trafic aux heures de pointe ont motivé d'importants travaux aux abords du groupe scolaire, notamment la création d'une nouvelle avenue et d'un parking de 50 places, mais aussi le rétrécissement de la chaussée et la mise en sens unique de la rue des écoles.

Rappelons que ce dossier a été longuement travaillé avec l'ensemble des services de l'Etat et la Gendarmerie.

Certains d'entre vous avaient suggéré la suppression de la circulation devant les écoles. C'est tout bonnement impossible car il nous faut préserver l'accès des riverains, mais surtout il faut garantir l'accessibilité des services de secours en cas d'incendie ou d'accidents.

Le choix s'est donc porté sur l'interdiction de circuler sur la portion de la rue des écoles signalée de 8h45 à 9h15, de 11h45 à 12h15, de 13h15 à 13h45 et de 16h15 à 16h45. Ainsi, la sécurité des enfants est garantie par la création d'un espace totalement piéton aux heures indiquées. Les parents ont été prévenus des changements par un mot dans le cahier des enfants, et la signalisation routière adéquate installée. Afin de faire respecter l'interdiction de circuler, les gendarmes sont intervenus une première fois de façon préventive, ne dressant des amendes qu'à 11 €. Dès la prochaine rentrée scolaire, ils seront régulièrement présents et appliqueront la réglementation : 4 points d'enlevés sur le permis, et 90 € d'amende.

La sécurité des enfants vaut bien quelques efforts non ?



PARTIR TRANQUILLE EN VACANCES

La période estivale est toujours propice à des cambriolages. Les Gendarmes de notre secteur seront donc particulièrement vigilants tout l'été. Cependant, il convient de prendre à chacun des dispositions pour prévenir les atteintes aux biens :

- ne pas laisser des objets de valeur en évidence ou faciles à trouver dans la maison, privilégier les lieux insolites,
- ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile,
- s'agissant du mobilier et des oeuvres d'art, prendre des photos et, s'ils ont une valeur importante, les faire expertiser. Penser par exemple à les marquer d'un signe distinctif (par exemple votre nom à l'encre indélébile sous un tiroir), cela facilitera l'identification rapide s'ils sont retrouvés,
- ne pas laisser les clés d'un véhicule sur le démarreur, même dans un garage fermé, ne pas laisser la carte grise à l'intérieur de l'habitacle, ne pas laisser les clés dans un endroit facile à trouver à l'intérieur de la maison,
- ne pas laisser de message sur le répondeur informant de votre absence,



Pour faciliter et organiser les rondes, les gendarmes de Podensac vous remercient de leur signaler votre départ en vacances, mais aussi de prévenir vos voisins et amis qui pourront ainsi récupérer le courrier, et surtout signaler toute présence suspecte aux environs de votre maison.

Enfin, ne laissez pas entrer chez vous des personnes qui pourraient user d'une fausse identité (policier, gendarme, plombier, agent EDF ou GDF, etc...). Demandez systématiquement la carte professionnelle.

Les gendarmes sont là pour assurer notre sécurité. N'hésitez pas à les contacter par le 17 en cas de problème.

ENTRETIEN DES HAIES PRIVATIVES ET MURETS

Il est rappelé aux riverains que les haies plantées le long des limites des propriétés ne doivent pas déborder sur le domaine public. Les propriétaires de murets doivent également dégager ronces et lierres qui se répandent sur la voie de circulation.

Au-delà de l'aspect peu esthétique, ces débordements peuvent être dangereux, notamment pour les piétons et cyclistes lors des dépassements de véhicules.

La mairie remercie chacun des propriétaires de se mettre en conformité avec la réglementation avant le 31 juillet 2008.

Un inventaire des lieux posant problème a été réalisé par François FER-RAND, Conseiller Municipal délégué aux réseaux. Pour tout conseil, n'hésitez pas à le contacter.

Passé le délai du 31 juillet, les contrevenants recevront une mise en demeure de réaliser les travaux. Sans exécution, la mairie pourra alors se substituer aux propriétaires, et fera réaliser les tailles par un professionnel tout en adressant aux propriétaires la facture éditée par le Trésor Public.



LES BRUITS DE VOISINAGE : RESPECTONS-NOUS !

Certaines idées reçues nous font croire qu'il est possible de faire du bruit jusqu'à 22h. C'est faux ! Le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne et les amendes sont les mêmes.

Certains pensent qu'une soirée bruyante est autorisée une fois par mois. Là aussi c'est faux, la loi ne prévoit rien pour faire la fête ! C'est à chacun de nous de prendre nos précautions pour ne pas trop importuner nos voisins. La moindre des courtoisies est de les prévenir et de respecter un horaire convenable pour la fin de soirée.

Puisque la vie est faite tout autant de respect que de tolérance, voici quelques précautions pour vivre en bonne entente...



CHARTRE DE BON VOISINAGE



- 1 Je n'ai pas le droit de gêner mes voisins, ni le jour, ni la nuit.
- 2 À la maison, je marche avec des chaussons, des chaussettes ou nu-pieds.
- 3 Je m'habitue à ne pas crier et je constate qu'on me comprend quand même.
- 4 Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne Hi-Fi, y compris sur la terrasse l'été
- 5 J'achète des appareils électroménagers silencieux et je ne les fais pas fonctionner la nuit.
- 6 Je bricole, je tonds la pelouse et je taille mes haies à des horaires acceptables par tous.
- 7 Dans le bourg, je fais attention lorsque je claque la porte de ma maison ou de ma voiture
- 8 J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément.
- 9 Lorsqu'un voisin attire mon attention sur les bruits dont je suis responsable, je le respecte !

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend. Rappelons que la législation est très sévère en matière de bruit. De lourdes amendes peuvent être infligées d'abord par la gendarmerie puis par les tribunaux pour les récidivistes. Un site internet a même été créé pour obtenir toutes les informations utiles concernant les bruits de voisinage. Une question ? Une interrogation ? www.infobruit.org

SÉANCE DU 23 MAI 2008

EN BREF...

ET ADOPTÉ

- Annulation d'un loyer suite à une erreur de l'administration (530 €),
- Intégration au budget d'une subvention de 13 378 € octroyée par le Conseil Général de la Gironde pour la construction du terrain Multi Sports,
- Réparation de sécurité sur les portes de la salle Bastard (5 000 €),
- Achat de décorations de Noël à très bon prix (5 000 €),
- Paiement du solde des factures de ravalement de l'église (1 000 €),
- Intégration au budget d'une subvention de 15 000 € pour la 3ème tranche du bâtiment foot/judo obtenue grâce au soutien du Sénateur Jacques VALADE,
- Modifications budgétaires sur le budget de l'accueil péri scolaire pour bien affecter certains crédits,
- Régie d'assainissement : facturation à un propriétaire des frais d'assainissement de son locataire suite au non branchement au réseau d'assainissement,
- Nomination de Joël DUBOURG comme représentant de la commune de Barsac au Centre de Secours de Cadillac,
- Validation de la composition du Conseil des Sages et de la Commission des Citoyens,

AMÉNAGEMENT DE BOURG – PLAN DE FINANCEMENT



Les travaux de la seconde tranche des travaux d'aménagement de bourg sont bien avancés. Ils concernent notamment la sécurisation de l'accès à la partie du centre bourg par un rétrécissement de la chaussée, des trottoirs plus larges, la construction d'un plateau surélevé, la création d'aires de parking et le réaménagement complet de la place du 14 juillet et du devant du nouveau bureau de Poste par la création d'allées piétonnes et d'espaces verts, sans oublier la rénovation complète du chemin de la Ruelle.

Conformément aux marchés signés en 2006, l'ensemble des travaux nécessite un emprunt de 500 000 € sur 25 ans, une fois déduites les subventions.

La meilleure proposition émane du Crédit Agricole à un taux de 4,29 % sur 25 ans, soit 31 000 euros par an. *Les élus valident à l'unanimité ces dispositions.*

PIGEONS DANS LE BOURG



De nombreux habitants du bourg se plaignent de la prolifération des pigeons aux abords de l'église. Des dispositions avaient été prises il y a quelques mois, mais jugées trop dangereuses par les services de la Sous Préfecture, il fallait réfléchir à de nouveaux procédés.

Déjà en relation avec la SACPA pour la récupération des animaux errants sur la voie publique, la mairie a sollicité cette société pour une proposition de capture des pigeons. Les agents de la SACPA poseront des cages pour capturer les pigeons et ainsi tenter une éradication en douceur des volatiles.

Les élus valident à l'unanimité ces dispositions dont le coût est de près de 1 000 € pour une campagne de 3 mois.

Pour information, ce dispositif a permis à des communes voisines de régler définitivement le problème.



SÉANCE DU 23 MAI 2008

JURY D'ASSISES

Comme chaque année, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du jury d'assises. 6 personnes ont été tirées au sort et pourront être convoquées en qualité de juré lors d'un procès d'assise.

| N° électeur | NOM | Prénom | Date de naissance |
|-------------|--------------------------|----------|-------------------|
| 195/2 | COINDRE | Florence | 29/07/1979 |
| 503/1 | MARTET | Pierre | 21/03/1929 |
| 775/2 | TORRES Vve Jeanjean | Jocelyne | 17/07/1954 |
| 295/1 | FAUGERE Ep. JARZAGUET | Corinne | 03/01/1962 |
| 045/1 | BARBE | Philippe | 22/11/1959 |
| 088/1 | BLANCART | Sandrine | 07/08/1975 |

QUESTIONS DIVERSES



ROND POINT DE WÖLLSTEIN

François FERRAND se fait l'écho d'un administré qui souligne la dangerosité du carrefour de Wöllstein et suggère que ce carrefour soit remplacé par un rond-point
Monsieur le maire comprend la situation, mais ne juge pas prioritaire de refaire à neuf une zone qui a été construite il y a une dizaine d'années alors que de nombreuses routes dans Barsac nécessitent des réfections bien plus urgentes. Concernant la vitesse aux abords du groupe scolaire, il rappelle les dispositions prises (voir page 16)

TAILLE DES HAIES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Olivier BECOGNEE dit avoir constaté dans Barsac de nombreuses haies qui débordent largement sur le domaine public, sans oublier les lierres et ronces qui gagnent la chaussée à plusieurs endroits. Le tout est très dangereux lors de croisement de véhicules, notamment pour les cyclistes et piétons.

François FERRAND en sa qualité de Conseiller Municipal délégué aux réseaux va faire le tour du village pour recenser tous ces problèmes. Un courrier sera alors adressé à chaque propriétaire.



MARC MOREAU DIPLOME

François FERRAND rappelle que Marc MOREAU, apprenti formé par les services techniques de la commune, a reçu une distinction au titre de Meilleur apprenti d'Aquitaine. Il demande comment nous pourrions à notre tour féliciter Marc.

Dominique CAVAILLOLS précise qu'il représenté la mairie et Monsieur le Maire aux côtés de Marc et de sa famille lorsque ce prix lui a été remis des mains du Président du Conseil Régional.

La mairie de Barsac est l'une des rares collectivités à avoir accepté dans ses effectifs un apprenti. C'est un encouragement à continuer à former les jeunes. Quant à la façon dont la mairie pourrait féliciter Marc, nous y réfléchissons.



SÉANCE DU 27 JUIN 2008

EN BREF...

ET ADOPTÉ

- Désignation des « grands électeurs » pour les élections sénatoriales : Philippe MEYNARD, Dominique CAVAILLOLS, Anne-Marie PENEAU, Joël DUBOURG, Mathias LOUIS (titulaires), Catherine MARCHAL, Olivier BECOGNEE, Patrick GRASZK (suppléants),
- Décision modificative sur le budget de l'assainissement pour rendre possible le remboursement des factures aux locataires dont les logements ne sont pas raccordés mais taxés,
- Complexe Bastard : avenant au marché de l'entreprise Bottechia pour permettre le ravalement de deux façades supplémentaires dans l'enceinte du stade,
- Restaurant scolaire : revalorisation contractuelle de 2,35% de la fourniture des repas par la société SRA soit 1,99 € pour les enfants et 2,45 € pour les adultes,
- Signature des contrats de cession des droits d'exploitation des spectacles programmés dans le cadre des Scènes d'été,
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en assainissement collectif,
- Transfert du siège social du syndicat du collège de Podensac en mairie d'Illats et réduction du nombre de vice-Présidents de 2 à 1,
- Complément à la délibération de portée générale consentie à Monsieur le Maire : « possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 50 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Renouvellement de la délibération permettant la prise en charge des frais de déplacement du maire ou de son représentant pour une manifestation engageant la commune, ainsi que de ceux de l'adjoint aux associations ou de son représentant pour des manifestations sportives ou culturelles

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la composition de la Commission des Impôts Directs qui est chargée d'étudier annuellement les différentes modifications fiscales liées à l'évolution de l'urbanisation sur le territoire communal

TITULAIRES

| Commune | | Commune | |
|-----------------------|----------------------------------|----------------------|----------------|
| 1- Marc ESPAGNET | 28 Avenue du Général de Gaulle | 1- Renée DARRIEUTORT | 1 La Barrière |
| 2- Martine DUPOUY | 15 Lotissement de Miailhe | 2- Jean LALANDE | Château Piada |
| 3- Claude GALLES | 20 Rue du 8 mai 1945 | 3- François HERTZ | 5 Hallet Nord |
| 4- Jeannette LATRILLE | 5 Rue du 11 novembre 1978 | 4- Liberto PANIAGUA | 16 Lot Miailhe |
| 5- Françoise MUSSOTTE | 12 rue du 8 mai 1945 | 5- Roland PASCAU | 1 Miailhe |
| Hors commune | | Hors commune | |
| 6 - Xavier PERROMAT | Château de Cérons - 33720 Cérons | 6- Robert PONS | 33720 Budos |

SUPPLEANTS

| Commune | | Commune | |
|----------------------------|---|---------------------|--|
| 1- Marie-Thérèse GONZALES | 24 Rue du 11 novembre 1918 | 1- Michel PENEAU | 1 Le Coustet |
| 2- Christian MARTET | 2 Rue Barrau | 2- Raymond RIBES | 7 avenue de la Paix |
| 3- Christian POURGATON | 31 Rue du 11 novembre 1918 | 3- Georges DANGLADE | 3 Lardit |
| 4- Marie-Christine COURBIN | 28 Avenue Aristide Briand | 4- Annie DESPUJOLS | 2 rue des Ecoles |
| 5- Isabelle CAVAILLOLS | 12 Le Coustet | 5- Colette BENEY | 7 rue de Laouilley |
| Hors commune | | Hors commune | |
| 6 - Thierry RIBES | 43 rue du gal de Gaulle 33112 St Laurent du Médoc | 6-Joël GACHOT | SCI financière du Sauternais - 52 bis rue M.Linder 33450 St Loubès |

FDAEC

Le Conseil Général a attribué à notre commune la somme de 11 692,86 € au titre du Fond Départemental d'Aide et d'Équipement des Communes. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'utiliser cette somme pour l'achat de différents équipements (travaux de voirie, achat de la buvette mise à la disposition des associations, équipements et aménagement du groupe scolaire, travaux et aménagement à la mairie)



SÉANCE DU 27 JUIN 2008

BATIMENT PETANQUE – PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux de la 3ème tranche du bâtiment foot/judo viennent tout juste d'être achevés. Il convient de programmer le grand chantier suivant : la remise aux normes du bâtiment de la pétanque dans l'enceinte de Montalivet, et l'adaptation aux besoins de plusieurs associations communales : club Soleil d'Automne, Pétanque Barsacaise, Art Images... La première tranche concerne le rez-de-chaussée du bâtiment qui accueillera fin 2009 la pétanque et nos aînés. L'étage sera traité en 2010 et dévolu à Art Images.

Il convient d'ores et déjà d'arrêter un plan de financement pour la tranche 1. Ainsi nous pourrons déposer plusieurs dossiers de subvention, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Général, d'un parlementaire au titre d'une subvention exceptionnelle, mais aussi auprès de la Fédération Française de Pétanque.

Coût de l'opération

| | |
|--------------------------------------|------------|
| montant HT des travaux | 132 990,00 |
| honoraires MO/SPS/bureau de contrôle | 15 500,00 |
| TVA | 29 104,40 |
| Montant total TTC | 177 594,04 |

Plan prévisionnel de financement

| | |
|-------------------|------------|
| Conseil Général | 30 000,00 |
| Etat DGE | 35 000,00 |
| autofinancement | 112 594,04 |
| Montant total TTC | 177 594,04 |

Les élus valident à l'unanimité les dispositions ci dessus détaillées.



RENTREE SCOLAIRE : NOUVEAUX TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

La société SRA qui fournit les aliments des repas servis au restaurant scolaire. Celle ci a appliqué une revalorisation contractuelle de 2,35 % sur ses tarifs, le portant notamment à 1,99 € pour les repas servis aux enfants.

Jusqu'à présent, la mairie se contentait de refacturer aux familles le seul prix des aliments, gardant à sa charge le fonctionnement général du restaurant scolaire : cantinières, serveuses, surveillants, chauffage, fluides (eau, gaz, électricité), entretien général et amortissement du bâtiment. Pour information, le fonctionnement général du restaurant scolaire ramené au repas servi est de près de 3,18 € portant ainsi le prix global (fonctionnement + aliments facturés par SRA) à 5,17 € par repas.

Bien que très attaché à ce service apporté aux enfants, la commune se doit de répartir équitablement la forte augmentation de certains tarifs, notamment le gaz.

A partir du 1er septembre, les élus décident à l'unanimité que le tarif payé par les familles sera de 2,14 € par repas pour les enfants (tarif le plus bas parmi les 13 communes du canton) et à 4,71 € pour les adultes.



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Après de nombreuses réunions de travail avec nos différents partenaires, notamment les services petite enfance de la Communauté de Communes et de la Caisse d'Allocations Familiales, certains changements interviennent dans le fonctionnement de l'Accueil Péri scolaire. La commune se cale désormais sur le fonctionnement CAF, à savoir une participation des familles en fonction des revenus et du nombre de personnes au sein du foyer, c'est-à-dire le système du quotient familial consiste à diviser le revenu imposable du contribuable en un certain nombre de parts en fonction de sa situation de famille (célibataire, marié, partenaire d'un pacte civil de solidarité, divorcé) et du nombre de personnes qui sont à sa charge.

La grille tarifaire sera révisable en janvier 2009. La facturation sera désormais effectuée à la demi-heure plutôt qu'à la minute, et les parents devront fournir un document attestant de leur emploi pour que leurs enfants soient prioritairement accueillis à l'APS. Les enfants dont les parents ne travaillent pas seront inscrits sur liste d'attente, en fonction des places limitées. Quatre documents seront à remplir : une fiche sanitaire de liaison donnant les renseignements médicaux (vaccins, allergie ...), le règlement intérieur expliquant le fonctionnement de l'accueil, une fiche d'inscription, une fiche du calcul du quotient familial. Enfin, les parents des enfants extérieurs à Barsac contribueront de façon plus importante. Actuellement de 2,07 € de l'heure, il passera à 2,50 € au 1er janvier. Rappelons que le budget de l'accueil péri scolaire est largement déficitaire et qu'il est équilibré grâce à une forte subvention du budget communal. Ainsi, il est normal que les Barsacais qui payent au travers de leurs impôts le déficit de la structure bénéficient d'un tarif plus bas. Les élus ont adopté à l'unanimité ce nouveau dispositif.



BARSAC AU TEMPS DE LA CARMAGNOLE. CH.V)

1790 : Cette année restera gravée comme une année charnière, avec la naissance de la nouvelle commune et des élections mouvementées, une recherche d'identité pour une République mais difficile à mettre en place, pas de gouvernement mais des tendances, une pauvreté et une misère accrue, un climat propice aux règlements de comptes. La Révolution à Barsac et dans la région, tel que nous pouvons la vivre au travers des différents documents témoins de la vie à cette époque, n'est pas la même que celle que nous avons appris dans nos manuels scolaires. Les charges pleuvent, c'est la classe moyenne la plus touchée, et par répercussion, les plus démunis.

Règlements de comptes au travers de la Contribution Patriotique :

Lors de l'élection du Maire, une cabale instaurée par l'opposition, noblesse et clergé, était venue l'entacher avec tous les rebondissements que l'on connaît. Parmi les opposants le Sieur de Ségur Montagne, De Rolland, le curé Prunier.

La Contribution Patriotique, imaginée par la Constituante, avec une notion de volontarisme dans l'appellation, mais qui n'en est pas moins une nouvelle charge, payée par tous ceux dont le revenu était supérieur à 400 livres. Il fallait donc que chacun affiche et déclare ses différents revenus, dans le cas contraire, une commission municipale était chargée d'évaluer le montant de cette taxe ou de la réévaluer. Réunion du corps municipal pour contrôler les déclarations :

C'est le 10 Septembre que cette réunion se tient dans la salle du conseil de l'hôtel commun. Il s'agit de contrôler, d'éplucher les déclarations et de rectifier arbitrairement celles «qui lui paraîtront notoirement infidèles». Nous allons les parcourir avec eux, et allons nous apercevoir que beaucoup des personnalités citées, ne sont pas des inconnues, et ont participé, à leur manière à l'élection de la première municipalité. Réserveons nous pour la fin les principaux meneurs de la cabale anti-municipale avec les Sieur de Rolland, de Coutures et de Ségur Montagne et Prunier.

Les déclarations sont épluchées :

1°) Le sieur Laborde (propriétaire du Château Menauta ou Menota) n'a déclaré que la somme de 200 livres, alors que «son bon fond situé dans cette paroisse» est d'au moins 40.000 livres, et il fait des profits «sur l'argent qu'il commerce». Taxé d'office à 400 livres.

2°) Le sieur Joseph Vincent Capdeville et le sieur Jean Seurin, l'un tonnelier et l'autre aubergiste, n'ont déclaré respectivement que 72 livres et 60 livres. Ils ont chacun des biens fonds de valeur au moins de 10.000 livres, et que dans leurs professions, ils font au moins 500 livres de profit. Taxation d'office de 120 livres chacun.

3°) Le sieur Jérémie d'Andunau (commerce de barriques) n'a déclaré que 50 livres «quoique son argent monnayé qu'il garde en réserve», son profit de commerce de barriques, le produit de son bien fond, les profits de son industrie et de ses deux fils, doivent produire un revenu annuel de 1000 livres. Taxé à la somme de 400 livres.

4°) Le sieur Rolland du Pont qui n'a déclaré que 200 livres, «quoiqu'il ai des biens fonds dans cette paroisse avec des redevances seigneuriales, et des biens fonds dans la paroisse de Villagrains» le tout de valeur au moins de 45000 livres. Taxé à 400 livres.

5°) Le sieur Louis Larrieste, âgé de 70 ans, ancien officier, décoré de la Croix de Saint Louis, (il sera condamné à mort en 1794 et ses biens séquestrés) qui n'a déclaré pour lui et la Demoiselle Betbeder (propriétaire) par l'intermédiaire du Sieur Amanieu, son agent d'affaire que 300 livres. Son bien fond et celui de la demoiselle Betbeder (décédée depuis la dite déclaration) et dont il est héritier est de 40.000 livres, ne déclare que 300 livres. Taxé à la somme de 400 livres.

6°) Bernard Destrac agent d'affaire de Madame du Mirat, n'a déclaré que 24 livres. Ses biens fonds situés à Barsac et Illats sont de valeurs au moins de 8000 livres, il jouit également de produits de commerce, produits «d'instruit» et gages de plus de 300 livres. Taxé à 120 livres.

7°) Le sieur Seurin , notaire n' a déclaré que 45 livres , quoique ses biens fonds situés dans cette paroisse, ses émoluments de notaire et de ses fonctions de procureur, postulant dans les justices subalternes de Barsac, Landiras, Budos et Podensac , l'ensemble lui rapporte au moins 3000 livres de revenus. Taxé d'office à 120 livres

8°) Le sieur Védrines, Chevalier de Saint Louis, ancien capitaine au régiment du Piémont infanterie, n'a déclaré que 120 livres. Les produits de ses biens fonds dans cette paroisse, son argent placé à la Rente ou à l'Intérêt, son traitement ou sa pension militaire représente environ 4000 livres de revenu. Taxé d'office à la somme de 500 livres. (Nous reviendrons sur lui dans la suite)

9°) Mathieu Ferbos, batelier dit «Tonnerre», n'a déclaré que la somme de 3 livres, il a une maison dans le Bourg, avec une autre petite maison et un bien fond en vigne et un grand bateau, soit une valeur d'au moins 4000 livres, plus les revenus de «son industrie» qui produisent plus de 400 livres. Taxé d'office à 500 livres.

10°) Madame de Ségur de la Roquette, qui n'a fait déclaré par Latournerie , son agent d'affaires que la somme de 30 livres, tandis que ses biens fonds de Barsac et de Cérons représentent 45.000 livres. Taxée à 300 livres.

11°) La demoiselle Ramondin veuve du Sieur Roborel, (1) Juge de la Prévôté de Barsac, qui n'a déclaré que 18 livres alors qu'elle «a recueilli la succession de son mari» composée de :
Une prairie à Barsac affermée à 500 livres.

Son office de Juge prévôt, vendu au Sieur Libéral pour 12.500 livres.

- La maison qu'elle habite avec enclos et jardin d'au moins 10.000 livres (valeur refusé par son mari au sieur Granjent qui voulait l'acheter ce prix).

- L'enclos de Darbis avec bâtiments, les redevances seigneuriales évaluées à 10.000 livres.

Taxée à 150 livres.

12°) Monsieur Prunier, curé de cette paroisse, n'a déclaré pour contribution que 300 livres. «Il n'y a pas de doute, sa déclaration manque d'exactitude». Le revenu du bénéfice curé de cette paroisse est au moins de 3000 livres, «et si l'on tient compte du mémoire tenu par feu Mr Perrouilh, son prédécesseur, on trouvera la preuve que le revenu année commune est sinon la somme de 10.000 livres, au moins de 4000 livres.», et en plus le dit curé possède une maison avec des domaines qui lui sont propres. Taxé d'office à 600 livres.

La plupart de ceux qui se sont vu infliger, «un redressement» sur cette Contribution Patriotique «volontaire», faisaient partie de l'opposition à la municipalité en place. Le curé Prunier était au premier rang .Jean Prunier ou Prunié, un curé qui affirme ses convictions.

Le 13 Février 1791 le Vicaire Caubet, prête serment en l'église de Barsac, serment prescrit par décret, et jure donc de remplir ses fonctions «avec exactitude, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution.» Quant au curé Prunié, convié également, ce même jour, pour prêter le serment, il ne s'est carrément pas présenté. Il a tout de même pris la précaution «artificieuse», de faire parvenir au procureur de la commune une lettre datée du 11 de ce même mois, dans laquelle il dit, «Depuis le temps que j'ai vécu parmi vous, j'ai fait preuve de ma soumission aux lois civile, je jurerais comme citoyen d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, je jurerais comme pasteur de veiller fidèlement sur le troupeau qui m'a été confié, je jurerais comme catholique de ne reconnaître en matière spirituelle, d'autre autorité que celle de l'église, et de vivre et de mourir dans la foi catholique apostolique romaine.» Lettre qui est fort claire et qui ne peut laisser aucun doute sur les positions du dit curé .Dés lors il se trouve «hors la loi», et pour la commune ces écrits équivalent à une mise au ban des opposants à la constitution, donc désormais il n'exercera plus ses fonctions. Il n'exercera son culte que le temps de pourvoir à son remplacement. C'est ainsi qu'il sera obligé d'émigrer .

En 1792, le 15 mai, dans une déclaration de domicile que lui demande le District, après avoir certifié que sa résidence était bien à Barsac «depuis longtemps», il ajoute, une dernière ligne piquante, qui n'était pas sans arrière pensée. «Me réservant de faire plus amples déclarations, lorsque Messieurs les administrateurs du District de Cadillac, auront fixé mon salaire.» Cela sous entendait, que le District, sûrement prévenu de son attitude par le maire, n'avait aucune intention de le salarier, mais plutôt de le remplacer.



Cette même année 1792, le 11 Juin un laissez-passer lui est délivré par François Tolluire officier municipal, qui le décrit ainsi: «âgé de 40 ans ou environ, taille de 5 pieds 4 pouces, (1, 73 m environ), cheveux et sourcils châains, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton fourchu, front rond, visage plein marqué de petite vérole.» Cet homme volontaire et droit dans ses «bottes» sera contraint d'émigrer. La rue, près de la mairie actuelle porte son nom, il avait donc du marquer son époque par son honnêteté et sa droiture pour que se perpétue son souvenir.

En 1793 (Procès verbal du 02/11/1793 de mise sous scellés) ses biens seront séquestrés, et l' état des lieux est fait : «Ensuite avons entré dans le Chay du vin de cette récolte, y avons conté 7 barriques et demi de vin blanc, ensuite une de Rouge ; sauf 11 pots du vin rouge que le citoyen Turteau a fourni de son chef, pour achever de remplir la barrique dont le propriétaire du dit vin sera tenu au remboursement du vin à Turteau. De plus on observe que le citoyen Turteau a logé dans le chay 2 barriques de vin blanc, lui appartenant, soit le dit Turteau sera sevré de la sortir quand bon lui semblera». Le curé Prunier avait donc une certaine fortune, avec une petite propriété viticole, qui lui permettait de vivre plus que correctement. Il fréquentait plus, à cette époque, «la noblesse» que le peuple ; s'il s'était battu au côté du sieur Libéral, celui qui a racheté la charge de Juge de la Prévôté, du Sieur Roborel (1), et qui était président en 1789 du Comité provisoire de la commune, il comptait bien, que le dit sieur soit élu maire. Mais le destin et les élections en ont décidé autrement, et l'élection en a décidé autrement, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre.

Nous retrouvons également le Sieur de Ségur Montagne, et Coutures Père qui malgré la taxation d'office ne s'étaient pas acquitté de la dite contribution. Dans le même cas, la demoiselle Duprat veuve des Sieurs Serres et Durand qui avait également été taxé d'office, mais, elle s'était acquittée de la taxe fixée arbitrairement par l'assemblée. Cette demoiselle deux fois veuve, avait donc dû hériter de ses deux maris, d'une fortune conséquente, car elle a payé 800 livres. Si l'on fait une règle de trois en tenant compte que la veuve Roborel (1) dont la fortune était évaluée à 33.000 livres payait 150 livres de taxe, la fortune de la demoiselle Duprat pourrait s'estimer à 176.000 livres, ce qui est très confortable pour l'époque. L'histoire ne dit pas si elle a convolé en troisième noce, mais les prétendants devaient réfléchir et ne se pressaient, peut être pas, de peur de venir, à leur tour, grossir la fortune de la demoiselle Duprat.

Le sieur de Védrines fait une requête :

Il n'avait déclaré que 120 livres, et s'est vu taxé d'office pour 500 livres, ce qui ne lui convient pas du tout ; dès le 30 Octobre 1790, il adresse une lettre au maire dont le contenu est tout à fait éloquent :

«Messieurs du Corps Municipal, me font bien l'honneur de croire mes revenus susceptibles de 500 livres de contribution patriotique, elle ne fait pas attention que je suis bien éloigné d'être fils unique, j'ai en plus 8 frères et soeurs qui ont tous des droits sur tout ce que je possède. Je suis à vrai dire leur régisseur, mon père est mort à 70 ans, me laissant son bien pouvant valoir aux environs de 10.000 écus, à la charge de payer 10.000 livres de dettes et 15.000 livres de 'légitimes' que je dois bien encore, s'étant contenté jusqu'à présent des intérêts des 15.000 écus. Par dessus tout cela une pension à payer annuellement à 3 de mes sours qui sont religieuses. J'ai vendu pour 12.000 livres de ces mêmes biens, j'en ai placé 8, et bien mal placé puisqu'on ne me les paye point, et rien de plus je vous le jure.

Je suis très laborieux, mais je ne sais pas encore faire de la fausse monnaie, quant à ma pension, je peux vous prouver qu'on en fait la retenue à Paris. Voilà ma confession générale et fidèle, pour en être absout, je réclame la justice de votre tribunal, et je me flatte, que vous croirez maintenant que 120 livres sont bien le tout que je suis dans le cas de supporter, à tout cela je pourrais bien ajouter encore que je fut grêlé en 88, je ne fis pas 3 tonneaux, et paye les mêmes subsides en 89 que pour 6, et enfin en 90, 6 et demi de blanc et rouge. Je crois que j'en ai assez pour dissuader la haute opinion que l'on a de ma fortune quand on est comme moi parti à prendre, on devrait être bien aise de cela, mais j'ai renoncé à ne tromper personne, je compte également sur l'honneur de votre réponse».

Messieurs de Barsac le 30 Octobre 1790 à Monsieur Bireton Maire de Barsac.

La réponse du Maire a été très laconique, il lui répond simplement d'adresser cette requête non pas au Maire mais au Corps Municipal, ce genre de réclamation ne pouvant se régler qu'en assemblée. Le sieur de Védrines adressa donc un second courrier daté du 7 novembre à l'adresse de la municipalité, dans lequel il reprenait les mêmes termes. La lecture de celui-ci ne manqua pas de soulever quelques constatations n'allant pas du tout dans le sens de ses allégations :

«Le sieur Védrines s'explique confusément à l'égard de ses frères et sours. Il est connu qu'il n'a que 3 frères, absents du royaume depuis plus de 10 ans, deux sours mariés, et trois autres religieuses.

Il ne parle que de ses biens à Barsac, il est connu que son père, à son décès, possédait à Sainte Livrade en Agenais, des maisons en ville et une métairie, il est dit, depuis le décès, qu'il a vendu tous les objets, pour plus de 40.000 livres, sa mère qui demeure avec lui, a vendu ses biens dans la paroisse de Preignac de valeur, dit-on, de plus de 20.000 livres. Il y a fort peu de jours le dit Védrines a vendu dit-on, pour plus de 20.000 livres de récolte de vin vieux, et qu'il a de fortes sommes de placées à fond perdu, dont il touche la rente.

Il touche également, annuellement 800 livres de 'Biens faits' du Roi.»

Entre la déclaration et la réalité il y a un énorme fossé qui se creuse et sa requête tombe à plat, aggrave son cas et atteste bien d'une «déclaration frauduleuse». Il aura donc essayé mais sera contraint de payer les 500 livres. Il y a eu énormément de réclamations au sujet de ces redressements, chacun a essayé de minimiser sa fortune et ses revenus pour payer le moins possible. Ce système de taxation laissant à chacun le soin de déterminer le montant de sa fortune, laisse une porte grande ouverte à une minimisation de ses biens et revenus. On minimise, on oublie une parcelle de vigne, des placements, des revenus de charge ou des propriétés hors commune, beaucoup seront «redressés», s'en étonneront et se défendront, avec peu de chance d'aboutir, surtout, si l'on a fait partie de l'opposition à une certaine époque, pas si lointaine.

Marie Védrines, une de ses soeurs religieuse

Nous retrouvons la trace d'une de ses soeurs, Marie, qui, en Janvier 1797 (19 Nivôse de l'an V) a eu besoin d'une attestation de résidence. Pour établir celle-ci, il fallait se présenter devant l'administration municipale avec trois témoins. Si l'on en juge par ce document, elle habitait sa maison de La Pinesse depuis 1789, et, au moins jusqu'en 1797, date où le document a été établi. Les trois témoins, étaient, Jean Sargos marchand, Pierre Gassies agriculteur et Bernard Hache marchand (dans de tels cas, les témoins étaient pris parmi les proches ou carrément parmi les membres de la commune). Marie Védrines (nous sommes en 1790) était âgée de 58 ans, et elle est décrite ainsi : «Taille de 5 pieds, cheveux et sourcils châains, yeux bleus, nez bien fait, front rond, bouche moyenne, menton court et visage rond.» Renseignements qui ont été repris sur un document, sans doute un passeport présenté à l'officier municipal par Pierre Dubosq armurier fondé de pouvoir de celle-ci.

Par le biais de la mise en place de la Contribution patriotique, nous passons en revue une multitude de familles barsacaises, dont les descendants sont encore dans la commune. Certaines ont laissées leur empreinte ou participer à la vie communale, mais toutes ont participé au développement de leur village.

(1) La famille Roborel : Famille très importante dans l'histoire de Barsac. Cette famille a marqué de son empreinte toute la période de la Prévôté. Elle a fourni des Notaires et des Juges à la Prévôté Royale de Barsac depuis le XIV ème siècle jusqu'à la fin du XVIIIème. La charge se transmettait de père en fils, et en petit fils. C'est en 1538 que Jacques Roborel, notaire Royal de Barsac, commence à acheter des terres, puis son fils Guirault, procureur du Roi, son petit fils Jean Roborel, pendant près de cinquante ans, achètent des parcelles diverses pour les planter en vigne. C'est ainsi que se constituera le domaine du Château Climens. La charge s'est terminée en 1789, elle a été rachetée par le sieur Libéral président de la commune provisoire, comme nous l'avons vu.

Quelques repaires :

- En janvier 1790, Guillotin propose «sa machine» à l'Assemblée comme moyen de faire tomber les têtes.
- A Bordeaux, en février, Joseph Fumel, est élu maire, ce même mois la France est découpée en 83 départements, et dès le mois d'avril se crée la «Société des Amis de la Constitution» qui deviendra en 1791 «La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité», puis en Mai sera montée une expédition contre les Royalistes de Montauban.
- En Septembre les assignats sont transformés en papier monnaie.
- En Novembre l'assemblée décrète que les prêtres ont 2 mois pour prêter serment à la Constitution sous peine d'être tenus pour démissionnaires. En Janvier 1791, la majorité des députés du Clergé refusent de prêter serment.

Michel Laville - Sources : Archives Municipales de Barsac



LA FNACA

Les animateurs du comité cantonal s'affairent à l'organisation du prochain congrès national de la FNACA qui se déroulera à Bordeaux du 17 au 19 octobre 2008. Toujours actif sur notre territoire, la FNACA participera au forum des associations organisé par le Point Information Jeunesse qui se déroulera le 13 septembre prochain de 14h à 17h sous la halle de Podensac.



15ÈME BOUCLE DES CHÂTEAUX

Le dimanche 6 juillet, le Judo Club Barsacais organise la 15ème édition de la Boucle des Châteaux. Traditionnelle rencontre sportive des adeptes de la course à pied, la Boucle des Châteaux s'est installée dans le paysage sportif départemental. Au programme :

- départ de la course pédestre à 9h30 au stade municipal pour le 10 kms et le 5 kms

- départ 9h au stade municipal pour la marche de 8 kms

Un tee-shirt sera offert à tous les participants, et au total 1 600 € de prix, et de nombreuses bouteilles sont à gagner par tirage au sort des personnes présentes.



Pour tout renseignement : 05 56 27 10 84 ou 05 56 27 16 05 campistron.christophe@wanadoo.fr

LES PITCHOUNS PRÉPARENT DÉJÀ LA RENTRÉE !!!



Le vendredi 5 septembre, les Pitchouns attendent petits et grands pour un goûter à la sortie de l'école. Les parents, enfants et enseignants sont invités.

Enfin, notez bien sur vos tablettes le premier vide grenier de la rentrée sur Barsac. Dimanche 14 septembre, les allées devant l'école seront envahies d'exposants amateurs. Un grand ménage d'avant l'automne qui ravira les amateurs.

TENNIS CLUB BARSACAIS : DES RÉSULTATS ÉPATANTS !

La saison 2008 du TCB finit en fanfare, au-delà de tous les espoirs imaginables.

Saluons l'excellent parcours de l'équipe 1 qui accède après seulement une saison en troisième série d'une part aux phases finales, arrive première de sa poule, et accède directement en seconde série. Félicitations donc à Bruno, Pascal, Olivier, Benoît, Willy et Pierre, coachés par Alain ... et soutenus par le président !

Concernant le championnat de Guyenne, une des deux équipes accède à la 5^e série et gageons que ce ne sera qu'une étape intermédiaire vers la 4^e.

Le Tournoi Vétérans se termine avec un beau palmarès des Barsacais vainqueurs en catégorie senior 35, 55 et 13/14.

Un grand merci aux compétiteurs et aux organisateurs qui font de ce tournoi une réussite annuelle, malgré les conditions climatiques qui n'ont pas favorisé les rencontres.

Rendez vous pour le tournoi open du 1er au 17 juillet !





D'ORES ET DÉJÀ, PRÉPAREZ LA RENTRÉE MUSICALE !



L'école de musique Barsac/Preignac reprend les cours le lundi 15 septembre. Plusieurs dates d'inscription sont retenues : le samedi 06 septembre de 10h30 à 13h à Preignac et le mercredi 10 septembre de 18h à 20h à Barsac (salle Mozart), mais aussi sur le stand du forum des associations de Podensac, le samedi 13 septembre de 14h à 17h.

Cette année une nouveauté, un cours d'éveil musical pour adulte (approche de la musique, du chant et de la percussion) une large panoplie d'instruments vous est proposée. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Sylvie LAVERGNE : 05 56 27 19 42 ou sylvielvrgrn@aol.com

C'EST L'ÉTÉ : PENSEZ LECTURE !



Pour agrémenter votre été, de nombreux ouvrages sont à votre disposition à la bibliothèque.

Les nouveautés : Je reviens te chercher de Guillaume MUSSO ; Toutes ces choses qu'on ne s'est pas dites de Marc LEVY ; Trilogie Millénium de Stieg LARSSON ; Où es-tu maintenant ? De Mary Higgins-Clark ; Le pain rouge de Marie-Paul ARMAND ; La voleuse de livres de Markus Zusak ; Proust au Majestic de Richard DAVENPORT-INES ; Le pacte des assassins de Max GALLO..... ainsi que de très nombreux autres ouvrages, revues mensuelles, albums et revues pour tous les âges. L'inscription et les prêts de livres sont gratuits.

La bibliothèque vous accueille cet été : lundi de 16h15/17h15, mercredi : 10h/12h et 14h30/18h15, jeudi : 16h30/17h30, vendredi de 16h/17h30.

Fermeture : du 28 juillet au 02 août et du 18 au 30 août.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PODENSAC

UN ÉTÉ CULTUREL

www.cc-podensac.fr

Retrouvez dans vos boîtes aux lettres toutes les manifestations estivales sur le territoire de la Communauté de Communes de Podensac. Des exemplaires sont disponibles à l'accueil de la mairie





Nouvelle édition d'un été culturel à Barsac avec la programmation de différents spectacles et concerts dans le cadre des Scènes d'été du Conseil Général de la Gironde.

Retrouvez plus de détails sur chacune de ces manifestations sur le site internet de la commune www.barsac.fr et téléchargez la plaquette de l'ensemble des spectacles et animations culturelles et populaires éditée par la Communauté de Communes de Podensac et se déroulant sur les 13 communes du territoire.



SAMEDI 5 JUILLET : CONCERT DU GROUPE VOCAL ARPÈGE

Fondé en 1972 le Groupe Vocal Arpège de Bordeaux est aujourd'hui composé de 60 choristes amateurs réunis autour d'une même passion : le chant choral. Ce chœur s'est illustré lors de concours internationaux (Radio France, Tours, Arrezo ...), et a participé à des concerts prestigieux : Samson et Dalila de Saint Saëns au Royal Albert Hall à Londres, La Grande Messe des Morts de Gossec au Festival de la Chaise Dieu, le Canto General de M.Théodorakis à Athènes, pour n'en citer que quelques-uns.



Le Groupe Vocal Arpège donnera un concert samedi 5 juillet en l'Eglise Saint-Vincent à 21h. Tarifs : 10 €- Etudiants, demandeurs d'emploi : 5 €- Gratuit moins de 12 ans. Pour plus d'informations : www.groupevocalarpege.org

LUNDI 14 JUILLET : LE PIQUE NIQUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le lundi 14 juillet, Barsac participe à l'opération «Pique-nique de la République». A partir de 19h, rendez-vous place de la Halle totalement piétonne et amenez votre pique nique ! Tables, chaises et nappes seront à votre disposition. Vous pouvez également vous rafraîchir sur place et déguster les grillades préparées par les bénévoles.



GRAND FEU D ARTIFICE POUR CLOTURER LA SOIREE !
pour plus d'informations : www.lepiquequedelarepublique.fr

VENDREDI 18 JUILLET : LES FESTES BAROQUES



Pour cette sixième édition et reprenant les principes qui avaient fait le succès des millésimes précédents, "Les Festes Baroques" proposent, à partir d'un noyau musical qui en est le chœur, une lecture transversale des XVIIème et XVIIIème siècles. Certaines manifestations sont strictement musicales, mais d'autres mêlent à la musique la comédie et la littérature. Entrée gratuite. Les concerts sont suivis de dégustations du vin des Graves pour le millésime 2008.

Concert des stagiaires le vendredi 18 juillet à 20h30h en l'Eglise de Barsac. Entrée libre et gratuite.

Pour plus d'informations : www.festesbaroques.com

**SAMEDI 26 JUILLET : PILARSKY EN CONCERT**

La Mairie de Barsac accueille le groupe Pilarsky à 20h sous la halle. Des textes percutants, des musiques acoustiques aux musiques les plus électriques, tel peut se résumer l'univers musical du groupe PILARSKY. Une musique teintée de blues et matinée de pop avec des références aussi diverses que Rory Gallagher, Jean Ferrat, le rock français et la chanson à texte réaliste. "Du bonheur..., du rock, de la chanson..., et en plus ils chantent en français"(Sud Ouest 2007). Spectacle gratuit. Pour plus d'informations : www.davidpilarsky.com

SAMEDI 9 AOÛT : FRED BATISTA.

Fred Batista n'est ni trop grand ni trop petit : redingote au col de fourrure, chapeau haut de forme et maquillage improbable, le personnage sent le décalage à plein nez. La musique de ce Monsieur Loyal de Far West lunaire est à la fois festive et minimaliste, drôle et intimiste. Elle est imprégnée d'un univers sonore bien particulier, lié au mélange d'instruments acoustiques et électroniques et à un certain sens de la mélodie. Au delà de ces ritournelles simples et efficaces les textes traduisent un regard amusé sur notre société et ses travers. Utilisant parfois l'absurde dans des histoires qui peuvent paraître naïves, il cherche un angle nouveau pour parler de notre vie, l'esprit critique mais ouvert. Fred Batista réussit le grand écart entre l'absurde et l'élégance, l'énergie rock et la chanson sophistiquée le tout dans un style tendre et profondément humain. Spectacle gratuit samedi 9 août à 20h à la salle Bastard. Pour plus d'informations : www.fredbatista.com

**MERCREDI 13 AOÛT : FESTIVAL CINÉSITES**

Barsac accueille à nouveau une étape du festival Cinésite. Projection en plein-air et sur grand écran sous la halle Eiffel devant la mairie du film «Les Temps Modernes» de Charlie Chaplin. Buvette et grillades à partir de 20h30, projection du film dès la nuit tombée.

Cinésites : depuis seize ans, le Centre Jean Vigo propose, avec son Festival Cinésites, la rencontre du patrimoine et du 7ème art. Les films, projetés en plein air et sur grand écran, sont choisis en fonction de chaque site et permettent ainsi leur mise en lumière. Cinésites s'étend sur toute la France et permet de valoriser le patrimoine prestigieux, des friches industrielles, des sites archéologiques, des espaces naturels mais aussi le patrimoine de proximité (lavoirs, moulins, chapelles, places de villages, etc).

L'entrée gratuite et les nombreuses animations (repas champêtres, moments musicaux, expositions...) permettent à un large public de se retrouver dans une ambiance festive et conviviale

SAMEDI 6 SEPTEMBRE : COMMENT EST APPARUE LA VACHE**(SPECTACLE POUR ENFANTS)**

L'épopée fantastique de Mama Galamilk: Dans un décor de bric et de broc et sur la musique de briques loufoques des Rakikontes, Fabulle tisse dans un univers déluré et poétique. Ecoutez le voyage de Mama Galamilk et sa mouche aux yeux d'or sur une verte planète où poussent des fruits fantastiques, où vivent les humains herbivores et de drôles de bêtes... Une virée à travers les forêts, par delà les montagnes, au fin fond du désert... jusqu'au bord du monde. A la rencontre du canard-à-bosse, de la tortue-boîte et du mille-pattes-des-carpates... jusqu'à l'arbre aux fruits merveilleux. Sur scène : deux Rakikontes à cordes, à peaux et à voix parsèment le chemin de leurs rythmes ensoleillés, bossa, java, rythmes africains. Chanteuse, conteuse, sautillant et virevoltant jusqu'au milieu des enfants Fabulle nous embarque pour l'Odyssée drôle et musicale de Mama Galamilk qui deviendra CE QU'ELLE EST... Spectacle "Comment est apparue la vache ?" à 16h30 à la salle Bastard.





CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

| DATE | LIEU | DETAIL |
|----------------|------------|--|
| Du 1er au 17/7 | Stade | Tournoi Open du Tennis Club Barsacais |
| 05/07 | Eglise | Concert de l'ensemble vocal Arpège |
| 06/07 | Stade | Boucle des châteaux, course pédestre |
| 14/07 | Halle | Pique Nique de la République |
| 18/07 | Eglise | Festes Baroques en terres de Graves et Sauternais |
| 26/07 | Halle | Pilarsky en concert |
| 09/08 | Bastard | Spectacle Fred BATISTA |
| 13/08 | Halle | Festival Cinésites : film « Les temps modernes » |
| 04/09 | Ecoles | Goûter de rentrée organisé par Les Pitchouns |
| 06/09 | Bastard | Spectacle « comment est apparue la vache » |
| 10/09 | Eglise | 20h15, Veillée de chants avec Jean-Claude GIANADDA |
| 14/09 | Ecoles | Vide grenier organisé par Les Pitchouns |
| 20/09 | La Pinesse | 14ème prix cycliste de la municipalité |



ILS NOUS ONT REJOINTS

- Théophile SACAZE né le 18.04.2008 chez Benoit SACAZE et Emilie VOINOT, Félix GAROT, né le 24.04.2008 chez Sébastien GAROT et Valérie COUILLAUD, Thibaut CREACH né le 28.04.2008 chez Yannick CREACH et El Idrissia BAKHCHATI, Noah DJIDA né le 28.04.2008 chez Stéphane et Sylvie DJIDA, Zohra TAUZIN née le 3.05.2008 chez Jérôme TAUZIN et Séphora AUTRIVE, Naim OUZAÏD né le 6.05.2008 chez Belaid et Hajiba OUZAÏD, Rafaël DURANDEAUD né le 11.05.2008 chez Marc DURANDEAUD et Viorica ANICHITOAEI, Elliott CHAIGNEAU né le 19.05.2008 chez Philippe CHAIGNEAU et Virginie GANDON, Valentin JOANNE né le 29.05.2008 chez Sylvail JOANNE et Cécile REUTLINGER, Arthur BACCON né le 18.06.2008 chez Céline et Thierry BACCON, Blandine BISQUERT née le 19.06.08 chez Marcel BISQUET et Sandrine CALLEN



ILS SE SONT UNIS

- Alexandra DUBOURDIEU et Manuel DE SOUSA le 10.05.2008
- Marie-Pierre CROUTS DE PAILLE et Jimmy LASSEE le 10.05.2008
- Amalle GHATRIFI et Rachid AHROUY le 31.05.2008
- Marjorie MAUREL et Olivier PAYET le 7.06.2008



ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Mohamed EL HAIDI le 31.03.2008 - Dominique GOMEZ le 19.04.2008 - Eliette BOUILLAUT le 20.04.2008 - Bernard GUICHETEAU le 14.05.2008 - Fabien MEYNARD le 15.05.2008 - André NION le 20.05.2008 - Roland BIBENS le 13.06.2008 - Pierre CARRETEY le 16.06.2008

CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS

Le concours des balcons et jardins fleuris est gratuit et ouvert à tous. Les bulletins d'inscription sont disponibles chez les commerçants et à l'accueil de la mairie.

Le jury passera le mercredi 23 juillet pour admirer vos jardins et balcons. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Anne-Marie PENEAU en mairie 0556274300.

